

De fontaines en lavoirs De la Villedieu à Millaudon Mai 2019

N°67

Reflets de la vie municipale à Ruhans



Le mot du Maire

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 Avril 2019 pour sa traditionnelle session concernant l'approbation des comptes administratifs de l'année précédente et le vote du budget prévisionnel 2019.

Les principaux chiffres sont reproduits dans les tableaux, ci-après, avec une brève explication des investissements prévus pour cette année qui ont pour objectif soit, de préserver et entretenir le patrimoine communal (maison forestière, mur cimetière...) soit, d'apporter des solutions à des problèmes rencontrés, notamment, en matière de voirie et d'écoulement d'eaux pluviales.

Cette année encore, malgré les diverses déclarations de nos responsables politiques, la dotation forfaitaire de l'Etat va encore légèrement baisser (4 851 € contre 5 055 € en 2018) : elle était de 8 477 € en 2015.

C'est une constante depuis maintenant plusieurs années. D'un côté l'Etat transfère des charges sur les communes, de l'autre, il diminue ses dotations. La dernière tentative en la matière est le projet d'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF qui s'en servira comme trésorerie (que l'Etat ne lui donne plus) et qu'il reversera quand l'office le voudra bien. Le Conseil a voté une motion pour s'opposer à cette mesure.

Serge GIRARD

Dans ce numéro

Conseil Municipal du 12 Avril 2019.....	2
Compte Administratif 2018 Commune	2
Compte Administratif 2018 Assainissement	3
Compte Administratif 2018 Eau	3
Budget Primitif 2019 Commune.....	4
FORET	5
Programme travaux ONF.....	6
Echange parcelle.....	6
PLUi.....	6
Subventions aux Associations	7
Cartes Avantages Jeunes 2019	7
Elections européennes	8
Vie du village	8



1/ Conseil du 12 Avril 2019 : Comptes Administratifs 2018

a - Compte administratif Commune 2018

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	109 553.12	207 144.49	+ 97 591.37
Section D'investissement	24 121.13	113 996.39	+ 89 875.26
Report exercice 2017 Fonctionnement		111 232.90	+ 111 232.90
Report exercice 2017 Investissement	69 483.76		- 69 483.76
Total exercice Fonctionnement	109 553.12	318 377.39	+ 208 824.27
Total exercice Investissement	93 604.89	113 996.39	+ 20 391.50
			+ 229 215.77

L'année 2018 se solde avec un excédent d'un peu plus de 229 000 € qui démontre la bonne santé financière de la commune. Cet excédent est dû grâce à des recettes de bois intéressantes, et à une gestion rigoureuse de tous les postes de dépenses.

Les investissements réalisés au niveau de la mairie et de la salle polyvalente permettent de réaliser des économies d'énergie sur les frais de fonctionnement (chauffage) ce qui est l'objectif toujours recherché pour faire face aux baisses des dotations de l'Etat.

En terme d'investissement, les principales dépenses ont concerné la rénovation du lavoir de Millaudon et des travaux de voirie sur plusieurs routes ou chemins forestiers.

Les comptes administratifs eau et assainissement sont les derniers votés au niveau communal puisque depuis le 01/01/2019, c'est la Communauté de Communes du Pays Riolais qui a repris la compétence et qui aura donc la charge d'un budget global pour les 33 communes. Les soldes des comptes administratifs 2018 vont être transférés à la CCPR.

b- Compte administratif Assainissement 2018

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	0	0	0
Section D'investissement	7 822.37	6 924.33	- 898.04
Report exercice 2017 Fonctionnement		0	0
Report exercice 2017 Investissement	1 449.33		- 1 449.33
Total exercice Fonctionnement	0	0	0
Total exercice Investissement	9 271.70	6 924.33	- 2 347.37
			- 2 347.37

b—Compte Administratif Assainissement 2018

c—Compte Administratif Eau 2018

c- Compte administratif Eau 2018

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	41 099.11	61 854.39	+ 20 755.28
Section D'investissement	27 595.83	16 561.93	- 11 033.90
Report exercice 2017 Fonctionnement		0	0
Report exercice 2017 Investissement	9 337.08		- 9 337.08
Total exercice Fonctionnement	41 099.11	61 854.39	+ 20 755.28
Total exercice Investissement	36 932.91	16 561.93	- 20 370.98
			+ 384.30



2/ Conseil du 12 Avril
2019 :

**Budget Primitif 2019
de la Commune**

2 - Conseil du 12 Avril 2019 : Budget Primitif 2019 de la Commune

Commune

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	55 010.72	Excédent antérieur	224 311.05
Charges personnel	13 400.00	Produits des services	21 703.95
Dépenses imprévues Fonct.	5 000.00	Impôts et taxes	21 400.00
Virement à la section D'investissement	77 766.00	Dotations et participations	
Amortissements	2 614.00	Exceptionnelle	24 585.00
Autres charges gestion courante	20 905.00	Autres produits gestion	12 000.00
Charges exceptionnelles	21 304.28		
TOTAL	196 000.00	TOTAL	304 000.00

	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Solde d'investissement reporté	22 718.35	Solde d'exécution d'inv. Report.	20 391.50
Remboursement emprunts	3 750.00	Virement section Fontionnement	77 766.00
Subvention d'équipement	28 562.00	Amotissements	2 614.00
Immobilisations corporelles	92 860.65	Dotations	29 418.85
		Subventions	16 700.65
		Emprunts	1 000.00
TOTAL	147 891.00	TOTAL	147 891.00

Il est prévu un montant d'investissement prévisionnel de l'ordre de 92 000 € : les principaux postes des dépenses concernent :

- Les travaux forestiers pour un montant prévisionnel de 13 750 €,
- Des travaux de voirie avec la réfection des chemins des Fougères et des Gravilleries avec, notamment, la prise en charge des eaux pluviales afin d'éviter leur déversement sur les terrains riverains. Les devis sont en cours pour retenir l'entreprise qui réalisera ces travaux.
- La réfection de la toiture de la maison forestière. Un audit énergétique a été réalisé, le Cabinet viendra présenter ses conclusions afin de déterminer les travaux à envisager en terme d'isolation et d'économies d'énergie pour pouvoir bénéficier d'éventuelles subventions par la Région. Une somme de 40 000 € a été provisionnée qui sera adaptée en fonction des choix opérés après l'étude des préconisations du Cabinet.



- La réfection d'une partie, environ 15 mètres, du mur du cimetière dont les pierres ont été endommagées par le gel et le temps. Une somme de 5 000 € est prévue qui correspond au devis réalisé par le Centre d'Insertion de Beaumotte.
- Le solde des travaux du lavoir pour un montant de 10 562 €.
 - Pour faire face à ces dépenses un virement de 77 766 € sera effectué sur les excédents de fonctionnement dégagés.
 - La même politique de rigueur sera poursuivie sur les frais de fonctionnement, ce qui permettra de ne pas augmenter la pression fiscale puisque les taux des taxes 2018, qui n'avaient déjà pas été augmentés, sont maintenus pour 2019.
- Les comptes de gestion tenus par la Perceptrice identiques à ceux de la commune ont également été approuvés à l'unanimité.

3/ FORET

Encaissement des ventes par l'ONF

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020.

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;



Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,

Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

3/ Forêt

- Encaissement des ventes par l'ONF



- Programme travaux ONF

- Echange parcelle avec un particulier

4/ PLUI



Programme travaux ONF

Le Maire présente les travaux de l'Office National des Forêts 2019 :

Programme d'actions 2019 pour un montant de 13 750.13 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le programme des travaux ONF 2019.

Les principaux travaux concernent :

- dégagement de plantations ou semis avec maintenance des cloisonnements dans les coupes 2R - 14P - 21R.
- Confection de potets préalables à la plantation sur la parcelle en herbe actuellement située entre la 12 et la 16, et fourniture et mise en place de plants avec protection.
- Fourniture et mise en place de 1 300 plants de chênes sessile dans la 40 R avec au préalable préparation de la parcelle et broyage de la végétation ligneuse.
- Dégagement mécanique dans la 47 R.

Le bilan de l'année 2018 au niveau forêt s'établit à 34 131.80 € de recettes pour 16 907 € de dépenses.

Echange parcelles avec un particulier

Pour pallier au cloisonnement et au morcellement de petites parcelles forestières de propriétaires privés, il avait été envisagé d'un échange entre la commune et un propriétaire privé de parcelles.

4/ PLUI

Le Conseil avait examiné un projet de zonage qui aboutissait à retenir une surface d'environ 2,4 hectares constructible.

Les services de l'Etat nous ont informé que, contrairement à ce qui avait été précédemment annoncé, les zones classées en 2 AU sont comptabilisées dans le potentiel foncier, et que d'autre part, il ne serait pas toléré de dépassement du seuil « haut » du potentiel foncier accordé. Pour Ruhans, le seuil « bas » était de 1 hectare, le « haut » de 2 hectares. Des arbitrages devront donc être réalisés au niveau de la CCPR, si sur l'ensemble du territoire, le seuil maximum de 205 hectares accordé pour les constructions hors zones d'activités est dépassé.

5/ Subventions aux Associations pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, l'attribution aux diverses associations :

- AFSEP - 30 €,
- Amicale des Pompiers de Rioz - 60 €,
- AMIS VIEILLE FONTAINE - RUHANS - 250 €,
- Foyer Rural de Rioz - 150 €,
- SEMONS L'ESPOIR - Maison des Parents de Franche-Comté - 90 €,
- ASSOCIATION LA RECRAY ATION - Parents d'élèves de Traitiefontaine - 70 €,
- Les Resto du Coeur - 100 €,
- Donneurs de sang - 50 €,
- Diverses associations - 800 € en réserve pour d'éventuelles demandes.

6/ Cartes avantages jeunes 2019

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, le renouvellement de l'offre de la "Carte jeune" aux jeunes de la Commune de RUHANS qui ont entre 11 à 23 ans.



5/ Subventions aux Associations pour l'année 2019

6/ Cartes avantages jeunes 2019



7/ Elections euro-
péennes

8/ Vie du village

7/ Elections européennes

Elles auront lieu le 26 Mai, le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.



8/ Vie du village

Rue des Hauts de la Plauche, Marlène BRIOTTET est partie voguer vers d'autres cieux du côté de Pennesières, nous saluons l'arrivée d'Emilie DROUAILLET et Gaëtan SAINTJORE et leur souhaitons une bonne intégration dans notre village.